

Les conditions de location :

- 1- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
- 2- En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser : en l'absence de message, l'emplacement devient vacant 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location.

Location d'emplacement :

L'emplacement sera disponible à partir de 14 heures, le jour de l'arrivée, et devra être libéré pour 12 heures le jour de départ.

Location de Mobil-home – Chalet :

- a- Ceux-ci pourront être occupés à partir de 16 heures le samedi, jusqu'au samedi avant 10 heures.
- b- Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiqué. Tout surnombre sera facturé suivant le tarif de la prestation « personne » en vigueur sur le terrain.
- c- Toute réservation devient effective après réception de l'acompte, soit 25% du montant du séjour, + 18% de frais de dossier et confirmation de la direction (pas de frais de dossier en basse saison).
- d- Le solde de la location sera à régler 30 jours avant l'arrivée.
- e- Il ne sera consenti aucune réduction pour arrivée tardive ou départ anticipé.
- f- A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution de 200 euros sera demandée par le propriétaire ainsi qu'une caution ménage de 50 euros. Les cautions seront remboursées le jour du départ, déduction faite des détériorations et/ou manquants constatés, et/ou nettoyage négligé.
- g- Un inventaire sera fait au début et à la fin du séjour.
- h- Tout hébergement et ses alentours doivent être laissés parfaitement propres et rangés comme à l'arrivée, à défaut, le locataire devra acquitter 50 € pour remise en état.

Tous les hébergements sont équipés de réfrigérateurs, gaz, vaisselle, ustensiles de cuisine, cafetière électrique, literie, couvertures, salon de jardin, parasol.

Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournies.

Possibilités de location de draps : 10 € par lit.

Possibilité de location de barbecue, de kit bébé.

Les chiens sont acceptés en laisse, jamais seuls sur l'emplacement. Le carnet de vaccination est obligatoire.

Les conditions d'annulation :

➤ Du fait de la SARL Camping Ar Kleguer :

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. (Exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers).

➤ Du fait du campeur :

En cas d'annulation de votre réservation et au titre d'indemnité de rupture du contrat.

Camping-caravaning :

Plus de 30 jours avant votre arrivée, il ne sera retenu que les frais de réservation.

Entre le 30^e jour et le 1^{er} jour, la totalité de votre acompte sera retenu par le camping.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.

Location :

Plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de votre acompte sera retenu.

Entre le 30^e jour et le 1^{er} jour, le montant total de votre séjour sera dû.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.

Assurance :

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour.